

Rennes, le 18 octobre 2018

## Peste porcine africaine La région Bretagne poursuit la mobilisation

Depuis la confirmation de deux cas de peste porcine africaine (PPA) sur des sangliers en Belgique le 13 septembre dernier, les services de l'État et les professionnels du monde agricole sont mobilisés pour éviter l'introduction et la propagation de cette maladie sur le territoire.

Mercredi 17 octobre 2018, Christophe Mirmand, Préfet de la région Bretagne, a présidé le conseil régional de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) composé des représentants des collectivités territoriales, des organisations professionnelles agricoles, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), des fédérations de chasse, des vétérinaires, des laboratoires d'analyses et de l'administration.

La réunion a été l'occasion de décrire toutes les actions déployées en Bretagne en terme de prévention et de surveillance :

1. **la prévention** (éviter l'introduction du virus) par la sensibilisation du public et des différents acteurs professionnels au travers d'action de communication et diffusion de supports techniques
2. **la surveillance** (détecter rapidement toute introduction du virus) par le rappel des critères de signalement d'une suspicion en élevage et dans la faune sauvage

Le Préfet a rappelé la nécessité de maintenir une mobilisation collective.

Il a confié aux différents groupes de travail du CROPSAV la coordination de ces actions.

Ainsi, il est rappelé les principes suivants :

- limiter au strict nécessaire les interventions en élevage de porcs et de sangliers, les réserver aux professionnels,
- respecter strictement les modalités de nettoyage et désinfection des véhicules assurant le transport d'animaux vivants sensibles,
- ne pas jeter les restes de repas en dehors de poubelles prévues à cet effet et fermées, lors des activités plein air et sur les aires de repos du réseau auto routier,

- en cas de découverte d'un sanglier mort, il est impératif de ne pas toucher l'animal, de repérer précisément son emplacement, et d'informer dès que possible l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou la fédération de chasse, de votre département :

[sd22@oncfs.gouv.fr](mailto:sd22@oncfs.gouv.fr) ou [fdc22@wanado.fr](mailto:fdc22@wanado.fr) ;

[sd29@oncfs.gouv.fr](mailto:sd29@oncfs.gouv.fr) ou [federation.chasseurs29@fdc29.com](mailto:federation.chasseurs29@fdc29.com) ;

[sd35@oncfs.gouv.fr](mailto:sd35@oncfs.gouv.fr) ou [fdc35@fdc35.co](mailto:fdc35@fdc35.co) ;

[sd56@oncfs.gouv.fr](mailto:sd56@oncfs.gouv.fr) ou [contact@fdc56.fr](mailto:contact@fdc56.fr).

**La peste porcine africaine (PPA)** constitue une menace majeure pour les élevages français. Il s'agit d'une maladie strictement animale, sans danger pour l'homme, qui ne touche que les suidés (porcs domestiques et sangliers) chez lesquels elle entraîne de fortes mortalités. Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette maladie hémorragique hautement contagieuse.

Les facteurs de risque d'introduction de la PPA sur le territoire sont : l'introduction d'animaux vivants infectés, l'introduction de produits alimentaires contaminés, l'ingestion de produits alimentaires contaminés, le contact direct de sangliers ou porcs infectés ou encore les vecteurs passifs.

**Le conseil régional de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV)** est une instance de concertation à vocation à orienter les politiques publiques de surveillance, de prévention et de lutte contre les dangers sanitaires en matière de santé animale et végétale.

Dans un contexte d'accélération de la circulation de marchandises, d'animaux, de plantes et d'hommes, où les évolutions climatiques augmentent le risque d'apparition de maladies et où les citoyens sont de plus en plus sensibles à la protection animale et de l'environnement, ce Conseil répond à la nécessité d'une concertation à haut niveau sur un domaine stratégique à la fois pour la santé publique – 75% des maladies émergentes chez l'homme sont d'origine animale – pour l'économie agricole et pour l'environnement.

Réf. :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-presse>

Communiqué du 13/09/2018

<http://agriculture.gouv.fr/deux-cas-de-peste-porcine-africaine-en-belgique-stephane-travert-demande-une-mobilisation-immEDIATE>

Communiqué du 2/10/2018

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-stephane-travert-renforce-les-mesures-pour-prevenir-lintroduction-de-la>

Communiqué du 13/10/2018

<http://agriculture.gouv.fr/stephane-travert-procede-une-adaptation-des-mesures-de-prevention-de-la-peste-porcine-africaine>

---

Contacts presse :

Préfecture BRETAGNE – ILLE-ET-VILAINE

Morgane TIREL – 02.99.02.11.81 – [morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Bénédicte VILLEROY de GALHAU – 06.74.44.76.11 - 02.99.02.11.80 – [benedicte.villeroiy@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:benedicte.villeroiy@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Retrouvez-nous sur [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr) @BretagneGouv